

RAPPORTEUR : Mr Ludovic LOQUET, PRESIDENT DU SyMPaC

TITRE : NOMINATION DES REPRESENTANTS DU SYMPAC AU COMITE DE PROGRAMMATION DU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) DU PAYS DU CALAISIS — DISPOSITIF LEADER.

Mesdames, Messieurs,

La présente délibération a pour objet de désigner les représentants du SyMPaC au Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale du Pays du Calaisis.

Le GAL du Pays du Calaisis a la charge de la mise en œuvre du programme LEADER pour la période 2014-2020 au titre de la convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Programme de Développement Rural Nord-Pas de Calais. Par avenant, le programme a été prolongé jusqu'en décembre 2021.

Les membres du Comité de Programmation se réunissent 4 à 5 fois par an pour décider du principe d'octroi des aides FEADER.

Il est composé d'un collège public et d'un collège privé qui comptent respectivement 12 et 14 binômes de membres titulaires et suppléants.

La composition du collège public est la suivante :

- 4 membres représentants du Syndicat Mixte du Pays du Calaisis,
- 4 membres représentants de Grand Calais Terres et Mers,
- 4 membres représentants de la Communauté de Communes du Pays d'Opale,
- 4 membres représentants de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq,
- 2 membres représentants du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale,
- 2 membres par chambres consulaires (Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et de l'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat),

Pour le SyMPaC sont proposés les nominations de 4 Vice-présidents comme membres titulaires et suppléants. La présidence du GAL sera portée par le SyMPaC.

En conséquence, je vous propose Mesdames, Messieurs, de bien vouloir valider ces nominations.

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- son envoi en Sous-Préfecture le 2 octobre 2020
- son envoi à l'affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCI le 2 octobre 2020

Le Président du SyMPaC,

Ludovic LOQUET



ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président,

Ludovic LOQUET



COMITE SYNDICAL DU 30 SEPTEMBRE 2020

Le trente septembre de l'an deux mille vingt, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le 15 septembre deux mille vingt, s'est réuni à CALAIS en la salle du Grand Salon, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel AGIUS puis de Monsieur Ludovic LOQUET, élu Président du SyMPaC au cours de la séance.

Etaient présents :

Mmes Natacha BOUCHART, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, Isabelle MUYS, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Pierre CARON, Pascal DUBUS, Medhy EL HAIMEUR, Michel HAMY, Laurent LENOIR, Olivier MATRAT, Philippe MIGNONET, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Yves ENGRAND, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR; Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Antoine PERALDI, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mme Maïté MULOT FRISCOURT (Pouvoir Mme LANNOY), MM. Guy ALLEMAND (pouvoir Mr DUBUS), Julien CORDENOS (pouvoir Mme BOUCHART), Pierre-Henri DUMONT (pouvoir Mr TACCOEN), Gérard GREMAT (pouvoir Mr AGIUS), Pascal PESTRE (pouvoir à Mr LENOIR) (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

M. Charles COUSIN (pouvoir Mr PLANQUE), Patrick WAY (pouvoir Mr LEVREAY) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mr Thierry POUSSIERE (pouvoir Mr LOQUET) (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Secrétaire de séance : Monsieur Claude KIDAD